

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 1<sup>er</sup> avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 26/03/2025

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, MASSON, NAPOLY, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, PAYSAC.

Excusées: Mmes Carine BARRAUD qui a donné pouvoir à Gérard GUILLAUME et Diane DEBOAISNE qui a donné pouvoir à Marc PODEVIN.

Absents: M. François PELLETIER et Mme Florence PEYRON.

Secrétaire de séance : Céline CLOUVEL

**Approbation de la séance du 05 mars 2025**

Le procès-verbal de la séance du 05 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1- Délibération n°04/2025 : Vote du CFU**

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et par le Service de Gestion Comptable (SGC de Thiers) laisse apparaître un résultat de clôture de :

- Fonctionnement : + 333 650,70 €
- Investissement : - 193 325,38 € (avant prise en compte des Restes à Réaliser qui s'élèvent à 11 504€ en recettes). Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire ne prenant pas part au vote.

**2-Délibération n°05/2025 : Affectation des résultats 2024**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le besoin de financement de la section d'investissement. Le Conseil municipal décide d'affecter en recettes d'investissement à l'article 1068 la somme de 181 821,38€ (déficit de 193 325,38€ - restes à réaliser de 11 504€) et de reporter en recettes de fonctionnement à l'article 002 la somme de 151 829.32 € (333 650,70€ - 181 821,38€).

**3-Délibération n°06/2025 :Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025**

Les bases d'imposition pour 2025 ont été revalorisées de 1.385% par l'administration fiscale et notifiées aux communes afin qu'elles soient en mesure de voter les taux applicables aux taxes directes locales. Pour rappel les taux appliqués par la commune en 2024 : foncier bâti 36,06%, foncier non bâti 111,37%, taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12,35%, pour un produit qui s'élevait à 249 750€. Fidèle à ses choix politiques, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de reconduire les taux précédents à l'identique pour un produit attendu de 253 214€.

**4-Délibération n°07/2025 : Vote des contributions et subventions 2025**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire à l'article 65568 contribution aux organismes de regroupement la somme de 106 082€ et à l'article 6574 subvention aux associations et autres organismes la somme de 2 720€.

<b>article 65568 Contribution aux organes de regroupement</b>	<b>106 082,00 €</b>
Association des Maires de France	247,00 €
Association des Maires Ruraux 63	100,00 €
Territoire Énergie 63	347,00 €
Mission Locale	1 050,00 €
API	149,00 €
Parc Livradois	2 200,00 €
SIMI	96 000,00 €
SIVOS	5 400,00 €
APA 63	477,00 €
AGSGV 63	112,00 €
<b>article 65748 Sub.de fonctionnement aux associations et autres organisations.</b>	<b>2 720,00 €</b>
Amicale Laïque	300,00 €
Société de chasse	280,00 €
4A (aveugles)	50,00 €
Ail	100,00 €
Association des paralysés de France	50,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
Prévention routière	30,00 €
Resto du Cœur	40,00 €
Vallée du Madet	180,00 €
La Belle Vue	1 300,00 €
Les Amis du Temple de Montmorin	280,00 €
Objectif Capitales	60,00 €

### **5-Délibération n°08/2025 :Vote du budget primitif 2025**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 670 556,38€ et à 435 951,38€ en dépenses et recettes d'investissement.

### **6-Délibération n°09/2025 : Définition des ZAEnR du territoire**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de valider les zones d'accélération des énergies renouvelables du territoire communal telles qu'elles ont été présentées lors de la réunion publique organisée par le maire le 06 mars 2025.

### **7-Délibération n°10/2025 : Adhésion à l'assurance complémentaire prévoyance du centre de gestion**

Le Conseil municipal décide d'adhérer à la protection sociale complémentaire prévoyance du Centre de Gestion. La participation employeur de 8€ brut par agent souscrivant l'assurance prévoyance votée par le Conseil municipal reste inchangée actuellement.

### **7-Délibération n°11/2025 : Création et suppression de poste**

Une secrétaire de mairie a demandé de pouvoir profiter d'une diminution de son temps de travail. Suite à l'avis favorable du comité social territorial, le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste de rédacteur à 20/38ème qu'occupait cet agent et de lui créer un poste de rédacteur à 17/35ème.

### **9-Questions diverses**

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 20 heures 15  
Prochain Conseil le 07 mai 2025.